

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Octobre 2004 • N°15

SOMMAIRE

• Page 6

"Les sociétés arabes souffrent d'une hémiplegie qui les empêche d'évoluer à cause de la limitation du rôle de la femme et parce que la société patriarcale, ou société masculine, hésite toujours à accorder à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels", a dit le **Président de l'Assemblée nationale libanaise, M. Nabih Berri**. Il s'exprimait lors d'une réunion tenue à Beyrouth sur le thème "Parlement, budget et genre". Des parlementaires de 17 pays arabes y ont pris part.

• Page 9

L'UIP a signé un contrat de 1,12 millions d'euros avec la National Planning Commission du Nigeria et la Commission européenne pour un projet de coopération technique de 17 mois au Nigeria. Dans le cadre de ce projet, l'UIP va aider à renforcer les capacités des législatures au niveau national et dans les états. **Entretien avec le Président du Sénat nigérian, M. Adolphus Wabara.**



Photo UIP/LB

A l'occasion de la CNUCED XI qui s'est tenue en juin dernier à São Paulo, le Président de l'Union interparlementaire, le sénateur chilien Sergio Pérez, et le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, ont été reçus par le Président du Brésil, M. Luis Ignacio Lula da Silva. Le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont notamment évoqué avec le Président brésilien la réunion parlementaire organisée par l'UIP et le Congrès national brésilien, en marge des travaux de la CNUCED XI.

Des Présidents de parlement souhaitent mettre au point un cadre de critères et de bonne pratique pour traiter de la démocratie au sein de chaque pays

La deuxième session du Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenue dans les ors du Parlement hongrois les 2 et 3 septembre 2004. La présidente du Parlement, Mme Katalin Szili, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et évoqué dans son allocution les moments forts que vit la Hongrie depuis son entrée dans l'Union européenne, cinq mois auparavant.

Le Comité a ouvert ses travaux en examinant le rapport sur les réponses au questionnaire sur les Bonnes pratiques pour les mesures prises par les parlements afin d'amplifier leur participation aux affaires internationales. Les participants ont

loué ce document considéré comme un excellent recueil d'informations sur le rôle des parlements dans l'arène internationale et sur les différents moyens grâce auxquels ce rôle pourrait être renforcé. Un rapport final sera présenté à la Conférence des présidents en 2005.

(Suite en page 2)

La Maison des Parlements vue par Jean Mohr

Un an après l'inauguration de son nouveau Siège, l'UIP publie un livre commémoratif intitulé *The House of Parliaments/La Maison des Parlements*. Cette publication offre une rétrospective illustrée de la transformation de la demeure construite par l'architecte Marc Camoletti en Maison des Parlements, vue à travers l'objectif du photographe Jean Mohr. Né à Genève en 1925, Jean Mohr est un grand voyageur qui a sillonné la planète. Ses reportages photographiques sont parus dans la presse suisse et internationale. Il a publié de nombreux livres, notamment en collaboration avec les écrivains John Berger et Edward Saïd. Ces deux dernières années, l'objectif du photographe suisse a suivi les corps de métier qui ont participé à la métamorphose de l'ancienne Villa Gardiol en Maison des Parlements. Mises en page par la graphiste suisse Sandra Binder, les photos de Jean Mohr rendent hommage à leur savoir-faire.



(Suite de la page 1)

A sa première session, le Comité préparatoire avait décidé d'étudier la possibilité de mettre au point des indicateurs sur la démocratie parlementaire. Les présidents de parlement ont estimé que l'UIP devait éviter d'employer le terme "indicateurs", qui pouvait prêter à confusion, et qu'il serait préférable qu'elle mette au point un cadre de critères et de bonne pratique pour traiter de la démocratie au sein de chaque pays. Ce cadre porterait expressément sur le principe de représentation et, partant, sur le Parlement. Il a été décidé que l'UIP mettrait en place un petit groupe de travail composé de parlementaires et d'experts pour commencer le travail d'élaboration de ce cadre. Etant donné les difficultés inhérentes à cette tâche, il était peu probable que cette mission serait achevée à temps pour la Conférence en 2005. Toutefois, le Comité a décidé qu'un rapport d'étape serait soumis à la Conférence.

Les Présidents de parlement et le Groupe Cardoso

Le Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement a examiné les recommandations du rapport du Groupe Cardoso sur les relations entre Nations Unies et société civile, faisant expressément référence aux parlements. Même si ce rapport comportait nombre de recommandations de fond en phase avec celles de l'UIP, il avait néanmoins suscité de vives préoccupations lors de l'Assemblée tenue à Mexico parce que l'on y propose que l'ONU, organisation intergouvernementale, crée des structures interparlementaires. Outre que cela empiéterait clairement sur le travail qu'accomplit l'UIP, cela serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs entre le Législatif et l'Exécutif.



La deuxième réunion du Comité préparatoire de la seconde Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenue sous les ors du parlement hongrois les 2 et 3 septembre 2004. La Présidente du parlement, Mme Katalin Szili, a accueilli les membres du Comité à Budapest.

Sachant que l'UIP avait fait savoir au Secrétaire général de l'ONU qu'il serait souhaitable de consulter d'abord l'Union interparlementaire et, à travers l'UIP, les parlements sur la meilleure manière de développer les recommandations de fond du Groupe Cardoso, les membres du Comité ont estimé que la deuxième Conférence mondiale des présidents des parlements serait l'occasion idéale pour l'UIP de présenter ses conclusions sur la question. En attendant le résultat de ces consultations, il serait bon que l'Assemblée générale diffère toute décision sur cette question jusqu'à sa soixantième session.

Le Comité a accepté avec reconnaissance l'invitation du Président de la Chambre des Représentants du Maroc, M. A. Radi, à tenir la deuxième Conférence mondiale des présidents des parlements au Maroc, du 7 au 9 septembre 2005, sous réserve de confirmation de ce choix par le Conseil directeur de l'UIP. Le Comité a adopté ensuite l'ordre du jour de la Conférence.

Le Comité a demandé au Président et au Secrétaire général de l'UIP d'établir un avant-projet de déclaration de la Conférence des présidents de parlement et de le communiquer à tous les Membres pour commentaires. Le Comité parachèvera ce texte à sa troisième session.

Les Présidents de parlement condamnent l'usage de la violence à des fins politiques

Sur une note moins optimiste, la réunion de Budapest s'est tenue alors que la tragédie de la prise d'otages de Beslan s'acheminait vers la fin sanglante que l'on sait. Les présidents ont rendu publique une déclaration commune déplorant le recours de plus en plus fréquent à la prise d'otages par les terroristes et condamnant l'utilisation de la violence comme moyen d'arriver à des fins politiques.

... LU DANS LA PRESSE ...

Un fondateur de l'UIP était originaire de Magoslliget

Il y a belle lurette que Magoslliget [Hongrie] n'avait pas accueilli autant de visiteurs : les descendants du Dr. Viktor Hagara, juriste, homme politique, préfet, député et publiciste, ont visité la petite commune frontalière... Les habitants du village ont appris que Viktor Hagara avait été membre fondateur de l'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale des parlements, selon László Kovács, secrétaire du Groupe national hongrois de l'UIP. « Nous avons découvert tout récemment, grâce à une source française, que le participant hongrois à la séance constitutive de l'Union interparlementaire était le Dr. Viktor Hagara. L'UIP a tenu sa première session à Paris, les 29 et 30 juin 1889, et on trouvait parmi les représentants des neuf pays le député hongrois, Victor Hagara... C'est ainsi que nous avons appris qu'il était un descendant d'une famille noble de Magoslliget, dont les ancêtres étaient également célèbres ».

Quotidien « Hongrie de l'Est » – 24 juin 2004

Páez propose la création d'un code d'éthique parlementaire

« Plusieurs de nos pays sont confrontés aujourd'hui à des problèmes de corruption et en tant qu'élus représentant les citoyens, nous ne pouvons pas rester éloignés de ces situations qui peuvent porter de sérieux coups aux démocraties », a-t-il expliqué. Les affaires de corruption qui ont touché les pays latino-américains ces dernières années ont fait que cette question a franchi les barrières nationales et qu'elle est désormais évoquée dans les réunions parlementaires internationales. Le sénateur Sergio Páez, Président de l'Union interparlementaire, a affirmé qu'il est nécessaire d'établir un code d'éthique ou un code moral qui soit partagé par les parlementaires du continent américain « dans le but de rehausser l'image du parlementaire comme serviteur de la société ».

El Mostardor.cl (Chile) - 11 septembre 2004

L'UIP préoccupée par la détention du sénateur Zardari

Islamabad - Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP) s'est déclaré préoccupé par le caractère injuste de l'attitude des autorités pakistanaises à l'égard du sénateur Asif Ali Zardari et les a invitées à ne plus faire traîner les procédures engagées contre lui, ou bien à clore le dossier.

Daily Times (Pakistan) - 24 août 2004

Editorial

Se souvenir des victimes

Les semaines de l'horreur se suivent et se ressemblent. Cette chronique d'une violence médiatisée laisse les citoyens abasourdis face à l'impuissance du monde à endiguer l'escalade des atrocités. Cette succession d'images insoutenables interpelle les hommes et les femmes de tous les continents : celle d'enfants dénudés, tués à Beslan; de jeunes gens fuyant pour éviter les éclats d'un missile censé détruire un tank qui patrouillait dans leur ville occupée; sans oublier l'image de ce journaliste de la télévision Al-Arabia tué par les éclats du même missile alors qu'il enregistrait son commentaire près du tank à demi calciné, entouré par des hommes fêtant sa destruction. Image encore des ruines de l'ambassade d'Australie à Djakarta pulvérisée par une bombe et des victimes tombées en Israël et dans les Territoires palestiniens.

Les multiples facettes de la terreur s'installent tous les jours sur nos écrans de télévision dans un crescendo de cruauté qui semble sans fin. Que peut faire le simple citoyen pour arrêter cette spirale de la violence ? Il peut manifester sa solidarité avec les familles de Beslan et avec les proches des otages et autres victimes sous toutes les latitudes. Par l'écriture d'un message de condoléances ou une marche aux flambeaux dans les rues des villes du monde. «Oui, mais à quoi cela sert-il si ce n'est à nous donner bonne conscience ?», demande une amie, résumant l'impuissance ressentie par des millions de personnes face au terrorisme. A tous les terrorismes.

En ce mois de septembre de triste mémoire à New York, Beslan, Bagdad ou Jakarta, nous avons un moyen d'exprimer notre solidarité. En nous souvenant des victimes et de la douleur de leurs proches. Les poseurs de bombes et autres semeurs de mort s'en moquent ? Peut-être pas tous.

En 1950, Albert Camus résumait, dans la pièce de théâtre « Les Justes », un dilemme qui déchire trois de ses personnages et qui a de tous temps hanté les hommes : sacrifier ou non des victimes pour faire triompher une cause.

Dora : Ouvrez les yeux et comprenez que l'Organisation perdrait ses pouvoirs et son influence si elle tolérait, un seul moment, que des enfants fussent broyés par nos bombes...

Stefan : Je n'ai pas assez de cœur pour ces niaiseries. Quand nous nous déciderons à oublier les enfants, ce jour-là, nous serons les maîtres du monde et la révolution triomphera.

...

Kaliyev : Stefan, j'ai honte de moi et pourtant je ne te laisserai pas continuer. J'ai accepté de tuer pour renverser le despotisme. Mais derrière ce que tu dis, je vois s'annoncer un despotisme qui, s'il s'installe jamais, fera de moi un assassin alors que j'essaie d'être un justicier.

Que faire face au chaos et à la barbarie ? Prendre acte de notre impuissance, mais penser qu'il n'y aurait plus d'espoir si nous choisissons de rester silencieux.

LB

"LES PROMESSES SONT FAITES POUR ETRE TENUES"

ont déclaré les parlementaires réunis à São Paulo à la faveur de la CNUCED XI

Les 11 et 12 juin, plus de 100 législateurs de 46 pays se sont réunis à São Paulo à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), à l'invitation de l'Union interparlementaire (UIP) et du Congrès national brésilien, au Siège du Parlement latino-américain. A l'issue de la réunion, les parlementaires ont adopté une déclaration dans laquelle ils rappellent que le Plan d'action de Bangkok, considéré comme la feuille de route de la gestion de la mondialisation, est un objectif qui reste à atteindre. "Les promesses sont faites pour être tenues", ont-ils déclaré, ajoutant que le problème a été encore accentué par un climat mondial d'incertitude et d'insécurité croissante.

Dans cette déclaration, soumise par le Président de l'UIP à la CNUCED XI, les parlementaires ont insisté sur l'importance de la cohérence des politiques et programmes du secteur public mis en œuvre par les institutions économiques multilatérales, régionales et bilatérales. Ils ont souligné que la mondialisation suppose une intégration poussée entre les économies nationales et que l'adoption de règles internationales introduit des limitations à la liberté de formulation des politiques publiques par chaque pays. "Il faut que les gouvernements, agissant au plan national et international, trouvent d'urgence un juste équilibre entre ces deux pôles pour que les pays fassent leurs stratégies de développement et que ces dernières et les règles internationales convergent pour créer des emplois, de la croissance et du développement".

Le Président de la Chambre des députés brésilienne plaide pour un espace qui permette aux législateurs de participer davantage aux discussions sur le commerce international

Dans le bref entretien qu'il nous a accordé, le Président de la Chambre des députés brésilienne, M. João Paulo Cunha, a rappelé que tous les traités internationaux sont soumis aux parlements. « Nous devons donc prendre position concernant le bien fondé de ces traités et avoir des positions politiques non seulement sur le plan national mais également en ce qui concerne les relations internationales. Nous devons notamment lutter pour que le commerce international soit équitable. Les relations commerciales ne doivent pas seulement exister entre les pays riches, mais il faut aussi que les pays les plus défavorisés puissent en bénéficier de façon plus significative», a-t-il souligné.

Les gouvernements seraient-ils disposés à donner plus d'espace aux parlementaires ? « Je ne sais pas si les gouvernements sont disposés à le faire, mais c'est à nous les parlementaires d'exiger que l'on nous donne un espace, pour participer davantage aux discussions sur le commerce international et faire valoir nos points de vue », a estimé M. Cunha.

L'UIP peut-elle jouer un rôle plus actif pour sensibiliser les gouvernements, l'OMC et la CNUCED dans ce sens ? « L'UIP est une organisation très ancienne qui jouit d'un grand respect et elle peut, de fait, être le porte-parole des parlements et des parlementaires pour avoir une participation plus active dans les discussions sur les règles du commerce international », a conclu le Président de la Chambre des députés brésilienne.



"Les relations commerciales ne doivent pas être réservées aux pays riches; les pays pauvres doivent pouvoir en tirer profit eux aussi", a déclaré le Président de la Chambre des députés brésilienne, M. João Paulo Cunha.

Photo Parlatino

« LES NÉGOCIATIONS SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL TOUCHENT DES DOMAINES QUI SONT AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE »

A Sao Paulo, le Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero s'est adressé aux parlementaires. Entretien.

Q.: Quel peut être le rôle des parlements et des parlementaires dans les négociations internationales et au sein de la CNUCED et de l'OMC ?

R.R. : A mon avis, il y a eu un changement radical dans le domaine du commerce international. Autrefois, les négociations sur le commerce ne concernaient que le problème des tarifs. Aujourd'hui, elles touchent des domaines qui sont au cœur de la souveraineté nationale, des investissements ou des règles sur l'environnement, par exemple, et qui sont de la sphère de compétence des parlements nationaux. Je pense donc que les parlements doivent participer aux négociations et qu'ils doivent être tenus informés de tout ce qui se discute avant, pendant et après une prise de décision et non pas seulement après la signature d'un accord.

Q.: Pensez-vous que pour ce faire, la relation entre l'UIP et la CNUCED doit s'intensifier ?

R.R. : Sans aucun doute. Je pense même que nous devons créer des mécanismes pour pouvoir lancer des initiatives qui puissent aider les parlementaires à mieux s'informer sur les problèmes comme ceux que j'ai cités.



Photo Parlatino

Pour le Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero, "les parlements doivent participer aux négociations et être tenus informés de tout ce qui se discute avant, pendant et après une prise de décision et non pas seulement après la signature d'un accord."

Conférence parlementaire sur l'OMC à Bruxelles

A la suite de la percée dans les négociations qui se déroulent sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et de la décision de l'OMC d'organiser sa prochaine conférence ministérielle à Hong Kong en décembre 2005, l'UIP et le Parlement européen ont l'intention d'organiser du 24 au 26 novembre 2004 une session de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Bruxelles, dans les locaux du Parlement européen. La session de Bruxelles fera suite aux sessions organisées à Genève en février 2003 et à Cancun en septembre 2003, - cette dernière s'étant déroulée conjointement avec la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC - qui ont donné d'excellents résultats. Des parlementaires, des fonctionnaires de l'OMC et des négociateurs de haut niveau devraient y assister.

Les représentants arabes examinent la question du genre et du budget

Du 22 au 24 juin 2004, les représentants de 17 parlements arabes ont participé à Beyrouth à un séminaire intitulé Le parlement et le processus budgétaire, notamment dans une perspective sexospécifique. Cet événement, accueilli par l'Assemblée nationale du Liban, était organisé par l'UIP, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union interparlementaire arabe.

Il n'est pas négligeable que ce séminaire ait été organisé dans la région arabe, et l'enthousiasme manifesté par les participants a témoigné de leur engagement à améliorer le bien-être de leurs peuples et à renforcer les processus démocratiques. Le séminaire était le cinquième d'une série d'événements régionaux consacrés à ce sujet, dont le but était de renforcer la capacité des parlements à assurer la transparence et la responsabilité des processus budgétaires, qui est un élément essentiel de l'activité des gouvernements.

Pendant trois jours, les participants ont examiné la question du processus budgétaire et souligné la nécessité de renforcer la participation des parlements. M. Martin Chungong, Directeur de la Division pour la promotion de la démocratie de l'UIP, s'exprimant au nom de l'Organisation, a remarqué que « l'on confie aux législateurs du monde arabe la tâche essentielle de

mettre en œuvre les engagements pris par leur pays de renforcer la démocratie. Seul un parlement efficace peut donner aux gens le sentiment réel que leurs intérêts et leurs droits sont promus, respectés et représentés quotidiennement. »

La question des budgets qui tiennent compte des besoins des hommes et des femmes était prédominante. A une ou deux exceptions près, cette démarche est relativement récente dans la région arabe et dans le monde. Le séminaire a permis pour la première fois de rassembler largement les législateurs arabes pour aborder cette question. Les femmes représentent à peine 6% des législateurs arabes. Au séminaire, en revanche, plus de 20% des participants étaient des femmes représentaient. C'était là un premier succès, qui a enrichi le ton et le contenu du séminaire.



Photo UIP

La version arabe du Guide à l'usage des parlementaires sur le thème *Parlement, budget et genre* a été lancée à Beyrouth.

... LU DANS LA PRESSE ...

Restreindre le rôle de la femme conduit à l'affaiblissement de nos sociétés

Le séminaire régional à l'intention des Parlements arabes sur le thème : « Le Parlement et le processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes » a été inauguré par M. Nabih Berri, Président de l'Assemblée nationale [libanaise] et Président de l'Union interparlementaire arabe. Cette réunion, organisée par l'Union interparlementaire arabe, l'Union interparlementaire, l'Assemblée nationale (du Liban) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a vu la participation de 22 délégations arabes et un nombre de délégués représentant d'autres parlements, le PNUD, l'Union interparlementaire et la Banque mondiale.

Dans son allocution d'ouverture, M. Berri a évoqué le rôle de la femme dans les sociétés et en politique. Il a par ailleurs indiqué que les sociétés arabes souffrent d'une hémiplegie qui empêche leur développement à cause du rôle limité de la femme. La société patriarcale arabe hésite encore à donner à la femme des droits égaux dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Al Safir (Liban) - 23 juin 2004

"Les sociétés arabes souffrent d'une hémiplegie", a déclaré le Président Nabih Berri

Alors que l'approche sexospécifique du budget a soulevé de nombreuses questions, dont certaines sont finalement restées sans réponse, le séminaire a servi de cadre aux débats sur les questions de genre. Le résultat a été constructif et encourageant, en mettant en exergue et en favorisant la place des femmes dans les sociétés arabes. Le Président de l'Assemblée nationale libanaise, M. Nabih Berri, a clairement donné le ton dans son discours d'entrée.

"Les sociétés arabes souffrent d'une hémiplegie qui les empêche d'évoluer à cause de la limitation du rôle de la femme et parce que la société patriarcale, ou société masculine, hésite toujours à accorder à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. Ceci conduit à une personne arabe, un système et une société arabes qui se tiennent sur un seul pied, qui voient d'un seul œil, qui entendent d'une seule oreille, qui ne profitent que de la moitié de leur force de travail et qui amputent de moitié leur production, en maintenant un statut quo réactionnaire qui va fondamentalement à l'encontre des tendances doctrinaires, nationalistes, humaines et religieuses, tant islamiques que chrétiennes."

A la fin du séminaire, les participants ont adopté un rapport qui résume les principales questions examinées. La version arabe du guide parlementaire intitulé « Parlement, budget et genre » a également été distribuée lors de cet événement.

Les parlementaires africains examinent la question des réfugiés

Pour trouver des solutions à long terme à la situation désespérée des réfugiés, il s'agira essentiellement d'apporter des ressources adéquates dans un esprit de solidarité internationale et de responsabilité partagée.

Aucun pays n'est à l'abri du risque de générer et de recevoir des flux de réfugiés. Les Présidents et les législateurs de 26 parlements africains se sont réunis pour examiner ces questions dans le cadre d'une conférence de trois jours à Cotonou, organisée sur l'invitation de l'Assemblée nationale du Bénin. La Conférence, intitulée Les réfugiés en Afrique : les défis de la protection et les solutions, s'est tenue

du 1er au 3 juin 2004. Elle était organisée par l'Union parlementaire africaine (UPA) avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'UIP.

Dès le départ, les participants ont convenu que la protection des réfugiés est le devoir de tous les Etats, et qu'elle relève du respect des droits fondamentaux. Comme l'a déclaré le Président de la Conférence, M. A. Kolwolé Idji, Président de l'Assemblée nationale du Bénin, "ce que les réfugiés attendent de nous, parlementaires, c'est de nous impliquer aux côtés des gouvernements et des autres composantes de nos pays dans la protection et le suivi de l'accueil des réfugiés dans nos pays et sur l'ensemble du continent".

La démarche adoptée et l'esprit qui a régné dans les débats ont été très constructifs. Les débats se sont concentrés sur la mise en œuvre et l'élaboration de solutions à long terme pour remédier à la situation tragique des réfugiés, et notamment sur le rapatriement volontaire et la réintégration durable. Une attention particulière a été consacrée à la protection des réfugiés, et en particulier celle des femmes et des enfants, dont la sécurité est plus menacée. Les moyens de renforcer les capacités locales étaient aussi au centre des débats.

A la fin de la conférence, les participants ont adopté une déclaration et un programme d'action concret. L'autonomie des réfugiés a été encouragée en tant que moyen de diminuer leur dépendance, développer au maximum leurs initiatives et leurs contributions potentielles, et les préparer à des solutions à long terme. Il a été toutefois reconnu que le succès de ces solutions (qu'il s'agisse de rapatriement volontaire, d'intégration locale ou de réinstallation dans un pays tiers) dépend largement de l'apport de ressources adéquates, dans un esprit de solidarité internationale et de responsabilité partagée. Le HCR, les partenaires du développement et les institutions financières internationales et régionales ont été appelés à redoubler d'efforts pour soutenir les pays d'asile, qui facilitent l'autonomie des réfugiés, et les pays d'origine, qui assurent la réintégration durable des réfugiés à leur retour.

ACTUALITES DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION TECHNIQUE¹

● L'Afghanistan se prépare à un nouveau parlement

A la demande du Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union a désigné une équipe

¹ Le Programme de coopération technique de l'Union aide les parlements à travers le monde en renforçant leur efficacité



Le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, M. A. Kolwolé Idji.

Photo Parlement du Bénin

d'experts qui se rendra à Kaboul en octobre 2004 pour procéder à une évaluation globale des besoins du futur parlement d'Afghanistan, et faire des propositions visant à satisfaire ces besoins. Entre autres sujets, l'équipe abordera celui des besoins en ressources humaines et matérielles du futur parlement, dans la perspective de lancer un projet d'équipement qui permettra au parlement de s'acquitter des tâches urgentes qui se présentent, alors qu'il entreprend d'élaborer un nouveau cadre juridique pour la société afghane. Les élections parlementaires sont prévues pour avril 2005.

(Suite en page 8)

● **Guinée Equatoriale : apporter aux parlementaires qui viennent d'être élus le savoir-faire dont ils ont besoin**

Dans le cadre de son projet d'aide au parlement de Guinée Equatoriale, l'UIP a organisé un séminaire de trois jours, du 15 au 17 septembre 2004. Cet événement a fait suite aux élections parlementaires d'avril 2004, et était destiné à donner aux législateurs qui viennent d'être élus des connaissances approfondies sur le rôle et les méthodes de travail d'un parlement, alors qu'ils entrent dans leurs fonctions pour les cinq années à venir. Le séminaire portait sur des questions telles que l'état de droit et la démocratie, notamment les droits de l'homme, les procédures législatives et les systèmes de commissions, ainsi que sur la structure administrative des parlements pour en soutenir les travaux, et a marqué le véritable coup d'envoi de ce projet financé par l'Union européenne, qui fait aussi intervenir des éléments visant à renforcer la capacité de documentation des parlements, à en améliorer les ressources humaines et à en développer les relations avec la société dans son ensemble.



Photo UIP/CH

L'UIP a organisé un séminaire dans le bâtiment du Parlement de la Guinée équatoriale.

● **Iraq : les principes d'un parlement efficace pour les membres de la législature intérimaire**

L'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement collaborent actuellement pour mettre au point un programme en vue de l'amélioration des compétences parlementaires des membres du nouveau Conseil intérimaire iraquien, élu en août 2004. Les activités consisteront en séminaires et en ateliers, ainsi qu'en visites aux parlements étrangers, pour donner aux parlementaires une expérience directe de la manière dont

fonctionnent ces parlements. La participation de l'UIP fait suite à la déclaration des Présidents de parlement des pays limitrophes de l'Iraq à Amman en mai 2004, dans laquelle ils s'engageaient à faire contribuer la communauté parlementaire internationale à l'établissement d'institutions démocratiques en Iraq. Le Conseil intérimaire qui vient d'être élu est chargé de concevoir et surveiller la mise en œuvre des dispositions législatives qui conduiront à la création d'une démocratie constitutionnelle stable en 2005. Le Conseil a été doté d'un rôle de surveillance important vis-à-vis des institutions provisoires, et notamment du gouvernement.

● **Nigeria : rapprocher le parlement du peuple**

En juillet 2004, l'UIP a signé un accord avec le gouvernement fédéral du Nigeria et la Commission européenne pour mettre en œuvre un projet de démocratie de plusieurs millions d'euros, en soutien au parlement fédéral et aux six assemblées d'état. La mise en œuvre du projet a commencé immédiatement par la constitution d'une équipe composée d'un expert international et de quatre experts nigériens. Ce projet vise à renforcer la capacité des législatures concernées et à faire en sorte que les décisions législatives soient guidées par les contributions de divers secteurs de la société. En plus des activités de formation et d'information, le projet va donc contribuer à établir des centres de documentation bien équipés dans les législatures, notamment grâce à l'Internet, et encourager une interaction accrue avec les circonscriptions et les organisations de la société civile. L'UIP est en partenariat avec une organisation locale, Legis 37, et contribue donc à établir des moyens endogènes pour aider les législatures au Nigeria une fois le projet accompli.

● **Kosovo : établissement d'un système de documentation parlementaire**

Dans le cadre de son projet d'aide à l'Assemblée du Kosovo, mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UIP a répondu à une mission d'évaluation des besoins à l'Assemblée en septembre 2004. Les responsables de cette mission ont également apporté des conseils et aidé à concevoir et réaliser un projet de réorganisation physique, d'équipement et de gestion de la bibliothèque parlementaire, et à renforcer la capacité de recherche. Le projet a également contribué à mettre en œuvre une politique et une stratégie d'information officielles pour le parlement, et des recommandations ont été apportées sur les meilleurs mécanismes possibles pour resserrer les liens avec les électeurs et la société dans son ensemble.

Projet majeur au Nigeria : interview



Photo UJFM/CH

"Le projet correspond à ma vision du développement de la démocratie au Nigeria", a déclaré M. Adolphus Wabara, Président du Sénat nigérian.

L'UIP a signé un contrat de 1,12 millions d'euros avec la National Planning Commission du Nigeria et la Commission européenne pour un projet de coopération technique de 17 mois au Nigeria. Dans le cadre de ce projet, l'UIP va aider à renforcer les capacités des législatures au niveau national et dans les états. Entretien avec le Président du Sénat nigérian, M. Adolphus Wabara.

"Le projet va encourager le renforcement des capacités des législatures au niveau fédéral et au niveau des états"

Q.: M. le Président, qu'attendez-vous de ce projet ? Comment peut-il contribuer à réaliser votre idée du développement de la démocratie au Nigeria ?

Sénateur Adolphus Wabara : j'attends de ce projet qu'il stimule le renforcement des capacités des législatures au niveau fédéral et au niveau des états, en apportant les instruments qui permettront de s'acquitter des fonctions législatives et de surveillance. Le projet correspond à ma vision du développement de la démocratie au Nigeria. Aujourd'hui, les Nigériens attendent beaucoup du législatif. Comme chacun sait, à chaque fois que l'armée est intervenue dans les affaires politiques, la branche législative a été contrainte de rester en suspens tant que l'armée dominait, alors que l'exécutif et le judiciaire continuaient à fonctionner.

Q.: Que représente ce projet pour le peuple nigérian ?

A.W.: Ce projet va instaurer un mode de communication à deux voies entre les législateurs et leurs circonscriptions, grâce auquel les électeurs prendront une part active au processus législatif.

Elargissement de l'Union européenne: Les défis posés aux parlements des nouveaux Etats membres

Suivi des commentaires reçus des parlements des nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE) (voir Le Monde des parlements N°13 et 14)

Parce que les gouvernements sont les principaux décideurs de l'Union européenne au niveau national, l'Assemblée nationale hongroise doit élaborer des moyens efficaces pour surveiller les activités de son gouvernement

László Sinka, qui travaille au Service des relations extérieures de l'Union européenne à l'Assemblée nationale hongroise, dit que pour la Hongrie, le défi consiste à instaurer les conditions indispensables à une action parlementaire efficace. Parce qu'une partie du processus décisionnaire va être transférée à l'Union européenne, l'Assemblée nationale hongroise va devoir trouver de nouveaux moyens d'influencer ce processus. Cela impliquera de nouvelles missions pour l'Assemblée nationale.

Le parlement hongrois doit d'abord créer des mécanismes adaptés pour régler ses relations avec le gouvernement. D'après le représentant de l'Assemblée nationale hongroise, la Constitution hongroise stipule que tous les aspects de ces relations dans le domaine des affaires de l'Union européenne doivent être prévus par une loi qui doit être adoptée à la majorité des deux tiers. « Parce que les gouvernements sont les principaux décideurs de l'Union européenne au niveau national, l'Assemblée nationale hongroise doit élaborer des moyens efficaces pour surveiller les activités de son gouvernement. Par la suite, quand le Traité constitutionnel de l'Union européenne entrera en vigueur, le parlement sera lui aussi en mesure de d'influencer directement le processus décisionnel quand il s'agira de renforcer le principe de subsidiarité », a-t-il ajouté. L'Assemblée nationale hongroise doit maintenant prendre toutes les dispositions nécessaires pour arriver à ces fins.

Coopération entre l'UIP et l'ONU

Gagner la paix: relancer le désarmement et les négociations après les conflits

Les 19 et 20 octobre, l'audience parlementaire annuelle aux Nations Unies se réunira à nouveau à New York pour examiner un ensemble de questions du plus haut degré d'urgence : le désarmement et le contrôle de l'armement, le maintien de la paix, la construction de la paix et la réconciliation. Les évolutions inquiétantes qui compromettent la sécurité des nations ont déterminé le choix de ces sujets. En effet, depuis la fin de la guerre froide, l'apparition de nouvelles formes de terrorisme et la réaction internationale qui y est apportée, le non respect croissant des principales conventions, ainsi que l'escalade des conflits anciens et la naissance de nouveaux conflits (entre les Etats et au sein des Etats), ont conduit à des tensions sans précédent dans les relations internationales.

Pour ce qui est du désarmement et des questions de contrôle de l'armement, aucune ne semble plus urgente que celle de freiner la production et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Aujourd'hui, près de 35 ans après l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), certains Etats possèdent encore des milliers d'ogives nucléaires, tandis que la liste des Etats nucléaires (officiels ou officieux) s'est allongée. En ce qui concerne les armes biologiques et chimiques, la situation n'est guère plus encourageante. On a assisté ces deux dernières années à un effort important et certainement nécessaire de coordination pour mettre ces armes hors de portée des terroristes, mais cet effort ne s'est pas accompagné de tentatives équivalentes pour limiter leur production et faire en sorte que les Etats rendent mieux compte de leurs capacités chimiques et biologiques. Ainsi, la Convention sur les armes biologiques, ne dispose toujours pas d'un protocole de vérification.

Et bien que les armes de destruction massive aient occupé le devant de la scène ces dernières années, on ne doit pas oublier qu'en réalité, la plupart des victimes de guerre sont aujourd'hui tuées ou blessées par des armes légères, classiques. Pourtant, dans ce domaine comme dans les autres, les Etats donnent peu de signes d'une réduction de la production et de la vente de ces armes. Les dépenses militaires actuelles dans le monde dépassent 800 milliards de dollars par an, un montant qui, une fois de plus, augmente. Ce montant est inférieur à ce qu'il était à l'apogée de la guerre froide, mais il reste incroyablement élevé, en particulier si on le compare aux dépenses mondiales consacrées au développement.

Au vu de ces évolutions inquiétantes, il est indispensable que les parlements contribuent à relancer le contrôle de l'armement et les négociations dans le domaine du désarmement, et qu'ils prennent des mesures pour assurer la conformité des programmes gouvernementaux aux obligations des traités, allouer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des engagements multilatéraux, et mettre en œuvre les lois en vertu des traités pertinents.

En plus du défi posé par le désarmement, le monde est confronté à une crise dans les domaines du maintien de la paix et des affaires humanitaires. Le nombre élevé des conflits et des situations d'après conflit qui existent aujourd'hui, et la complexité de beaucoup de ces situations imposent des contraintes sans précédent aux ressources des Etats et des Nations Unies. Le budget des Nations Unies pour le maintien de la paix n'était que de 2,8 milliards de dollars l'an dernier, ce qui est faible par rapport aux 800 milliards de dollars consacrés aux dépenses militaires mondiales, mais ce chiffre pourrait facilement doubler dans un avenir proche, si la demande – qualitative et quantitative – en



L'audition 2003 à New York était axée sur les questions de sécurité et de financement du développement.

opérations de maintien de la paix continue d'augmenter. Par une tendance aujourd'hui quasi irréversible, le maintien de la paix est passé du statut d'opération purement militaire (même si il s'effectue le plus souvent sans armes) pour tenir à distance les parties à un conflit, à un type d'intervention plus complexe où se mêlent des objectifs militaires et des activités humanitaires et de reconstruction.

Sur le plan humanitaire, le plus grand défi dépasse la mobilisation et la juste allocation des ressources. Il s'agit de déterminer comment garantir l'accès des personnes en situation de détresse à l'aide humanitaire, souvent contre la volonté des belligérants, et d'apporter l'aide humanitaire sans compromettre l'impartialité et la neutralité des opérations. L'aide humanitaire ne doit normalement pas être apportée par les forces armées qui occupent un territoire, mais par un contingent distinct de professionnels dont les objectifs ne doivent pas être confondus avec une stratégie militaire.

En somme, il est peu probable que les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui dans les domaines de la paix et de la sécurité puissent être relevés sans l'apport de nouvelles démarches, de nouvelles idées, et sans la participation directe d'acteurs indispensables comme les parlementaires. En plus des actions précises susmentionnées, les parlementaires peuvent contribuer à briser le mur de méfiance et de silence qui s'élève dans diverses parties du monde. Ils peuvent dialoguer au-delà des frontières pour mieux faire comprendre les vraies aspirations de leur peuple. Les parlementaires peuvent aussi et surtout contribuer à redéfinir l'ensemble du concept de sécurité pour lui donner une signification qui ne soit pas limitée à la défense, mais qui englobe aussi plus largement la sécurité sociale, économique et écologique.

L'audience parlementaire qui se tiendra aux Nations Unies dans quelques semaines va permettre aux parlementaires d'adopter une réflexion critique et d'exprimer leurs points de vue sur toutes ces questions, et d'être en interaction directe avec les Etats membres et les plus hauts fonctionnaires des Nations Unies. On ne peut qu'attendre avec intérêt ce débat de fonds très utile, qui devrait déboucher sur une série de recommandations concrètes à partager avec les organismes pertinents des Nations Unies.

Evolution parlementaire

ALLEMAGNE

Le 25 mars 2004, le Bundestag a adopté la vingt-quatrième loi amendant la Loi sur le statut juridique des membres du Bundestag et la vingtième loi amendant la Loi sur le statut juridique des parlementaires européens. Ces changements législatifs réduisent les bénéfices dont disposaient jusqu'ici les membres du Bundestag et les membres allemands du Parlement européen, en abolissant les subventions versées à titre de participation aux frais d'obsèques. Le montant de l'aide financière provisoire versée aux proches des parlementaires décédés a aussi été réduit de 1 050 euros à compter du 31 mars 2004. En outre, les personnes étrangères à la famille du parlementaire défunt qui prennent en charge les frais d'obsèques ne pourront dorénavant plus bénéficier de l'aide financière provisoire.

Le 15 août 2003, le Bundestag a adopté la quatrième loi amendant la Loi relative aux élections européennes et la dix-neuvième loi amendant la Loi sur le statut juridique des parlementaires européens. Ces changements visent à aligner la loi nationale sur les dispositions pertinentes de la loi de l'Union européenne, et ont fait l'objet d'une note produite par le Bundestag au printemps 2004. Les principales dispositions de la Loi relative aux élections européennes dans ses versions originale et amendée sont par la suite entrées en vigueur. Les articles 2 et 3 de la loi ainsi modifiée, et notamment les principaux amendements de la Loi relative aux élections européennes et de la Loi sur le statut juridique des membres du Parlement européen, comme l'impossibilité de cumuler les mandats au Parlement européen et au Bundestag, sont entrés en vigueur le 1er avril 2004. L'article 1, paragraphe 3b) de la loi ainsi modifiée est entré en vigueur le 20 juillet 2004. Conformément à cette disposition, l'élection des représentants nommés aux organes représentatifs des partis devra dorénavant s'effectuer au plus tôt 18 mois (au lieu de 12) avant le début de l'année pendant laquelle les élections au Parlement européen doivent avoir lieu.

ARABIE SAOUDITE

Dans le cadre de l'attribution de pouvoirs législatifs supplémentaires au Majlis Ash-Choura, le roi a pris le 26 novembre 2003 un décret portant modification de deux articles des lois du parlement saoudien. Auparavant, toutes les résolutions du Majlis Ash-Choura devaient être soumises au Premier Ministre et examinées par le Conseil des ministres. Si les vues des

deux instances concordaient, la résolution entrait en vigueur après avoir reçu l'approbation du roi. En cas de divergences, le roi devait décider ce qui lui semblait approprié. L'amendement figurant dans le décret établit que dorénavant les résolutions du Majlis Ash-Choura sont soumises au roi, qui décide quelles résolutions doivent être soumises au Conseil des ministres. Si les deux conseils sont du même avis, les résolutions entrent en vigueur après avoir été approuvées par le roi. En cas de désaccord, la question est renvoyée au Majlis Ash-Choura qui donne son avis, et qui elle-même la renvoie au roi. Ce dernier décide ce qui lui semble approprié.

L'autre modification abolit le règlement selon lequel seuls les groupes composés d'au moins dix membres du Majlis Ash-Choura ont le droit de présenter des projets de loi ou d'amendements. Le Majlis Ash-Choura a maintenant le droit de présenter des projets de loi ou des amendements. Il n'est pas précisé combien de membres pourront désormais le faire.

BANGLADESH

Le 17 mai 2004, le parlement a adopté par 220 voix contre une un projet d'amendements constitutionnels consistant à réserver aux femmes 45 sièges sur les 300 que compte la législature. La plupart des partis d'opposition ont boycotté ce vote au motif que les femmes se verraient attribuer les sièges à la proportionnelle au lieu d'être élues directement.

BELGIQUE

Le 11 juin 2004, un second alinéa a été ajouté à l'article 67, § 1er, de la Constitution, qui traite de la composition du Sénat. Auparavant, lorsque des élections régionales avaient lieu durant la législature du Parlement fédéral, les sénateurs de communauté qui n'étaient pas réélus en tant que membre d'un conseil de communauté, cessaient de siéger au Sénat le jour des élections des conseils. Par conséquent, jusqu'à leur remplacement par les conseils renouvelés, le Sénat n'était plus au complet. C'est pour remédier à cette situation que la nouvelle disposition constitutionnelle a prévu de prolonger le mandat sénatorial des sénateurs de communauté non réélus jusqu'à la première réunion des conseils renouvelés.

En matière de droit électoral, la loi électorale communale, coordonnée le 4 août 1932 a été modifiée par la loi du 19 mars 2004, afin d'octroyer le droit de vote aux élections communales à des étrangers. Aussi, une loi du 25 avril 2004 apporte des modifications

techniques à la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen. D'autre côté, la loi spéciale du 25 avril 2004 modifiant les articles 6, § 1er, VIII, 4°, alinéa 1er, et 31, § 5, alinéa 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et l'article 22, § 5, alinéas 1er et 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises précise la compétence de contrôle des Conseils en matière de dépenses électorales et en matière de communications et de campagnes d'information destinées au public. Une autre loi du 25 avril 2004 a adapté plusieurs lois électorales à l'abaissement de l'âge d'éligibilité pour les Conseils de Région et de Communauté.

Deux autres lois, également du 25 avril 2004 ont modifié l'une la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen, la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et le Code électoral, et l'autre la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections du Conseil de la Région wallonne, du Conseil flamand, du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et du Conseil de la Communauté germanophone.

IRAQ

Le Conseil national de l'Iraq, qui vient d'être nommé, s'est réuni pour la première fois le 1er septembre 2004. Ont assisté à la prestation de serment le Vice-président M. Nouri Shawish, un certain nombre de ministres ainsi que le représentant du Secrétaire général de l'ONU en Iraq, M. Hussein al-Kadi. Les 100 membres du Conseil ont été sélectionnés lors d'une Conférence nationale qui s'est tenue en août 2004 à Bagdad. La principale mission du Conseil national consistera à contrôler l'action du gouvernement intérimaire iraquien. En outre, le Conseil approuvera le budget de 2005 et contribuera au début de l'année 2005 à établir un cadre pour les élections visant à instaurer un gouvernement permanent.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale a été modifié en ce qui concerne la durée d'intervention des Députés lors de l'interpellation du gouvernement pendant les questions orales avec débat. Dans ce cas, le temps de parole accordé à chaque député ne peut excéder 5 minutes, contrairement à l'ancien texte qui leur accordait 10 minutes.

SUÈDE

Plusieurs articles de la Loi électorale (1997:157) ont fait l'objet de modifications terminologiques suite à un changement de nom de l'Autorité fiscale suédoise. Le nouveau libellé du texte a pris effet le 1er janvier 2004. D'autres amendements ont été apportés à la Loi électorale pour l'adapter aux nouvelles règles de l'Union européenne relatives aux élections au Parlement européen. Ces amendements ont pour effet principal d'allonger la liste des fonctions incompatibles avec un mandat de parlementaire européen (notamment celle de membre du parlement national, membre du Directoire de la Banque centrale européenne et médiateur de l'Union européenne). Ces règlements sont entrés en vigueur le 30 avril 2004.

La 4 décembre 2003, le Parlement (Riksdag) a adopté une recommandation de la Commission constitutionnelle au sujet des amendements à la disposition supplémentaire 5.4.1 de la Loi sur le Riksdag (1974:153) et de l'article 2(a) de la Loi relative aux obligations de l'Administration du Riksdag (2000:419). Les amendements entrés en vigueur le 1er janvier 2004 étaient des ajustements mineurs d'ordre correctif, dus à des modifications antérieures ambiguës dans les lois en question.

Par un amendement à l'article 10 de la Loi relative au soutien des activités des parlementaires et des groupes politiques parlementaires (1999:1209), le niveau d'aide économique aux conseillers politiques est passé de 35 600 couronnes suédoises (4 800 dollars E.-U.) par mois, à 36 700 suédoises (4 940 dollars E.-U.) par mois. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
P.O. Box 330
CH - 1218 Le Grand Saconnex
Geneve - Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16.127
Fax (0041.22) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU

Room 3102,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
United States of America
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
e-mail:
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Norah Babic
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Anda Filip
Karen Jabre
James Jennings
Danny Kutner
Laurence Marzal
Alessandro Motter
Sonia Palmieri
Rosario Pardo
Valeria Sistik
Alain Valtat

Site web :

Pieyre Castelner
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP